

République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230530-DEL2023-S03004-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 30 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 30 mai 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 24 mai 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. CLAUSSMANN, Mme VIGNON (à partir de 20h15), Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (à partir de 20h34), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DELAMARE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, Mme TOUSSAINT, M. PRUNUS, Mme VIGNON (jusqu'à 20h15), Mme PETIT (jusqu'à 20h34).

Procurations : Mme DELAMARE a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. SIBON à M. ISABEY, Mme LEVEQUE à M. CROSNIER LECONTE, Mme TOUSSAINT à Mme MOLIN BERTIN, M. PRUNUS à Mme MARTY.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S03/004

Objet : Cession d'un immeuble communal sis 53, rue des Bourguignons à Bois-Colombes en faveur d'Hauts-de-Seine Habitat - OPH.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que, par arrêté en date du 13 mars 2023, la Commune a exercé son droit de préemption urbain sur le bâtiment vendu en totalité, situé 53, rue des Bourguignons à Bois-Colombes, cadastré section K n°70, d'une contenance globale de 132 m², moyennant le prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir un million quatre cent trente mille euros (1 430 000,00 euros), en état occupé ;

Considérant que ce bien, à usage de commerce (1) et d'habitation (8 appartements), est identifié au plan local d'urbanisme de Bois-Colombes comme emplacement réservé (n°22) ayant pour finalité la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration à destination de logements sociaux collectifs conventionnés ;

Considérant que le projet participe ainsi à la réalisation des objectifs assignés à la Ville de Bois-Colombes en matière de développement des logements locatifs sociaux tel que déterminé en application de l'article L.302-8 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que, dans cette optique, des contacts ont été pris avec Hauts-de-Seine Habitat – OPH demeurant 45, rue Paul-Vaillant-Couturier à LEVALLOIS – 92532 Cedex – qui a confirmé accepter le principe d'une rétrocession du bien en question en sa faveur, sur la base du prix indiqué dans la D.I.A. et payé par la Ville ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 mai 2023 portant sur l'estimation financière du bien ;

Vu l'avis de la commission environnement et cadre de vie du 22 mai 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur BARBIER, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la cession de gré à gré du bien immobilier communal à usage de commerce et d'habitation, sis 53, rue des Bourguignons à Bois-Colombes, cadastré section K, n°70, d'une surface globale de 132 m², en faveur de Hauts-de-Seine Habitat – OPH, demeurant 45, rue Paul-Vaillant-Couturier à LEVALLOIS – 92532 Cedex, moyennant le prix d'un million quatre cent trente mille euros (1 430 000,00 euros), hors taxes et hors droits.

Article 2 : PRÉCISE que la cession a pour finalité la réalisation d'une opération à destination de logements sociaux collectifs conventionnés.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

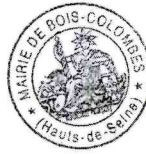
Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 07 JUIN 2023
Et de la publication le 07 JUIN 2023